
CONDITIONS GENERALES

1. Droit applicable

Les relations juridiques entre l'apprenant-e et le Centre de Formation en Sécurité - étic SA (ci-après CeFor) sont régies par les prestations mentionnées dans l'offre, le formulaire d'inscription, les présentes conditions générales et le droit suisse. Dans le cas où des dispositions s'avèreraient contradictoires, l'ordre de priorité précité prévaudra, pour autant qu'il n'y ait pas de contradiction avec le droit suisse.

2. Objet

Le formulaire d'inscription fait l'objet de contrat de formation et est considéré comme validé une fois la signature de l'apprenant-e apposée sur le document.

En proposant ce formulaire d'inscription, le CeFor - étic SA s'engage à former l'apprenant-e dans les branches des thèmes mentionnés.

L'apprenant-e s'engage à respecter l'intégralité du déroulement de la formation.

Les attestations sont décernées sur la base d'évaluations journalières. La seule présence aux formations de l'apprenant-e ne peut garantir pas la délivrance de l'attestation. Le travail soutenu de l'apprenant-e augmente considérablement les chances de délivrance.

Les formations dispensées par le CeFor - étic SA sont destinées à augmenter l'employabilité de l'apprenant-e mais ne peuvent lui garantir un emploi.

3. Planification

Les sessions de formation sont définies à l'avance, sauf cas exceptionnel.

Le CeFor - étic SA envoie le programme de formation par le biais d'une convocation par courrier ou email à l'apprenant-e, une fois le montant minimum perçu.

Les sessions peuvent être annulées et reportées si le nombre de candidats n'est pas suffisant.

4. Paiement

Le montant de la formation est dû dans son intégralité et au moins 24 heures avant la première session de formation.

Un arrangement de paiement peut être sollicité par l'apprenant-e qui doit le mentionner sur l'offre. En cas de paiement échelonné, un premier montant doit être effectué au moins 24 heures avant la première journée de formation et en cas de paiement comptant, lors de la première journée de formation. Le montant minimum doit correspondre à la moitié de la somme de la formation.

5. Délais de rétraction

A compter de la date de signature du formulaire d'inscription, l'apprenant-e a un délai de sept jours pour se rétracter. Il en informe le CeFor - étic SA par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CeFor - étic SA conserve 10% de la somme due à titre de frais administratifs. En cas de début de formation, aucun remboursement ne sera accordé.

6. Interruption

En cas de cessation de la formation par l'apprenant-e, aucune rétribution financière ne sera retournée. Un report est toutefois accepté, au prorata des sessions manquantes, pour une autre session, dans un délai d'un an maximum. Passé ce délai, le montant est perdu.

7. Durée

La durée de la formation comporte 55h de formation et est initialement prévue pour une session de 12 participants au maximum. Selon le nombre d'élève, cette durée peut se voir aménagée compte tenu du temps consacré à la pratique par élève.

8. Absences

Toute absence non annoncée selon le paragraphe ci-dessous (absence justifiée) ne donnera pas la possibilité de reporter la session.

- a. Absence justifiée : Toute absence est considérée valable, dès que l'annonce parvient 2 jours avant la date de la session. Dans ce cas, un report est possible.

Les absences pour causes d'accident, maladie ou tout autre évènement extraordinaire seront considérées justifiées sur présentation d'un certificat médical ou tout autre document jugé équivalent. Au-delà de 2 absences, les reports ne pourront être garantis que si les disponibilités du CeFor - étic SA le permettent.

9. Assurance

Le CeFor - étic SA se décharge de toute responsabilité en cas d'évènement pouvant provoquer un accident durant la formation.

10. Règlement des conflits

Pour tous les litiges et/ou conflits entre les parties, le for est à Lausanne

* * * * *